Interpellation présentée par la députée : Mme Emilie Flamand

Date de dépôt : 6 mai 2010

Interpellation urgente écrite Zones à émissions réduites : que fait le Conseil d'Etat?

Mesdames et Messieurs les députés,

Dans son plan de m esures OPAir révisé en 20 08, le Conseil d'Etat introduisait la mesure des zones à émissions réduites, un dispositif qui permet d'interdire l'accès à certaines zones se nsibles pour les véhicules les plus polluants. Ce type de mesure, déjà appliqué dans plusieurs villes européennes, a l'avantage de cibler les véhicules les plus polluants, contrairement au système du péage urbain, qui pénalise les automobilistes sur un critère purement financier. L'instauration de ces z ones peut également avoir un effet incitatif à l'achat de voitures moins polluantes, afin de pouvoir accéder à toutes les zones du centre-ville.

La mise en œuvre de cette m esure, prévue pour 2012, nécessite des adaptations législatives aux niveaux fédéral et cantonal. Or, le 24 février dernier, le Con seil fédéral a rép ondu positivement à u n postulat de Mme Franziska Teuscher, conseillère nationale, demandant de permettre l'instauration de zones à émissions réduites. Dans sa rép onse, le gouvernement fédéral indique notamment : « La mise en place de z ones environnementales requerrait au préalable la création au niveau fédéral d'un panneau de signalisation ainsi que d'un système indiquant le taux d'émission de gaz d'échappement des véhicules. Les modifications de loi nécessaires à cette fin sont en préparation et feront l'objet d'une audition durant le premier semestre 2010. »

(http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20094 295)

IUE 978 2/2

Le Conseil d'Etat a également mentionné les zones à émissions réduites dans son Rapport de gestion 2009 (p. 88), indiquant que des premières études ont été réalisées en 2009.

Ma question est donc la suivante : afin d'atteindre l'objectif d'une mise en œuvre des zones à émissions réduites en 2012, comme prévu par le plan de mesures OPAir, et au vu du signal positif donné par le Conseil fédéral, quelles actions concrètes le Conseil d'Etat entend-il entreprendre dans les mois à venir ?